



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 16 mars 2023

DEPARTEMENT

LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT

NERAC

CANTON

NERAC

Nombre de conseillers

en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

OBJET :

Création des tarifs pour le festival
La P'tite Garenne

N° 029/2023

L'an deux mille Vingt-et-Trois, le 16 mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 10 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, GELLY, SANCHEZ, CASEROTTO Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, BOZZELLI, GOLFIER, IBN-SALAH, Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, DESSAINTS, GARBAY, DULOUD, FONTANEL, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.

Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUD.

Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.

Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.

Mesdames SERRES-SOLANO et PRADO et Monsieur VICENTE.

Absent non excusé :

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame FONTANEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.

La liste des délibérations de la séance du 24 janvier 2023 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur GELLY

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans la continuité de la Garenne Partie, « La p'tite Garenne », est un nouveau festival né de la volonté de la municipalité de maintenir un temps fort culturel.

Il s'agit d'un festival qui s'installe à la croisée du spectacle vivant (théâtre de marionnettes forain, musique, poésie, cirque, clown) et de l'écologie (stands, ateliers, jeux, balades, conférences et rencontres autour de la biodiversité communale).

Le session 2023 se déroulera de 6 au 9 avril.

Les spectacles proposés sont les suivants, il s'agit pour le Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs d'entrée présentés ci-dessous :

Compagnies	Spectacles	Tarif adulte	Tarif enfant
Collectif Autre Direction	Terres Libres	5 €	2 €
Au fil du vent	Danse avec les poules	5 €	2 €
Collectif Autre Direction	Le petit théâtre + Djino	Gratuit	Gratuit
Avis de tempête	Mater !	5 €	2 €
Collectif Autre Direction	Les Autres	Gratuit	Gratuit
Collectif Autre Direction	Ouais	Gratuit	Gratuit
Parti collectif	Le grand bal de Rita Macédo et le parti collectif	5 €	2 €

Le tarif enfant est accessible aux moins de 15 ans, la présentation d'un justificatif est obligatoire pour bénéficier de ce dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'UNANIMITE

➤ De fixer les tarifs du festival La P'tite Garenne 2023 comme suit :

Compagnies	Spectacles	Tarif adulte	Tarif enfant
Collectif Autre Direction	Terres Libres	5 €	2 €
Au fil du vent	Danse avec les poules	5 €	2 €
Collectif Autre Direction	Le petit théâtre + Djino	Gratuit	Gratuit
Avis de tempête	Mater !	5 €	2 €
Collectif Autre Direction	Les Autres	Gratuit	Gratuit
Collectif Autre Direction	Ouais	Gratuit	Gratuit
Parti collectif	Le grand bal de Rita Macédo et le parti collectif	5 €	2 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
préfecture de Nérac le*

Et de la publication à Nérac le

Le MAIRE,

